

## **Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie tenue le 5 juin 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le mercredi 5 juin 2024, à 19 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère  
M. Charles Garon, conseiller  
M. Frédéric Landry, conseiller  
M. André Asselin, conseiller (absent)  
M. Rogé Francoeur, conseiller

Formant quorum

Madame Noélie Hébert-Tardif, directrice à l'administration est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion**

Madame Nicole Généreux ouvre la séance à 19 h 30

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Noélie Hébert Tardif fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024
- 4) Suivi au procès-verbal

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5) Inscription au congrès annuel de la FQM

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 6) Embauche de Mme Ginette Roy à titre de directrice générale, greffière-trésorière partagée par intérim

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 7) Comptes à payer

### **RESSOURCES MATÉRIELLES**

Aucun point

### **URBANISME**

- 8) Nouveaux membres comités consultatif d'urbanisme
- 9) Renouvellement d'adhésion – Association forestière bas-laurentienne

### **VOIRIE**

Aucun point

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

**Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-De La  
Bouteillerie tenue le 5 juin 2024**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

- 10)** Autorisation de signature de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest

**DÉVELOPPEMENT**

Aucun point

**LOISIRS**

- 11)** Mise à jour de la Politique MADA – Dépôt de subvention  
**12)** 8<sup>e</sup> édition de la Randonnée Jimmy Pelletier 2024

**DIVERS**

- 13)** Point d'information des conseillers  
**14)** Correspondance  
a. Adhésion pour Projektion 16-35  
b. Couverture cellulaire déficiente du secteur de l'église à la grève  
**15)** Don :  
a. Symposium de peinture du Kamouraska  
b. Activité équestre de la Bouteillerie  
**16)** Période de questions  
**17)** Prochaine séance du conseil municipal : 3 juillet 2024  
**18)** Levée de la séance

**094-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024**

**095-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

**4. Suivi au procès-verbal**

**5. Inscription au congrès annuel de la FQM**

**ATTENDU QUE** se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec le congrès dédié aux élus-es municipaux ;

**ATTENDU QUE** cet événement se veut un incontournable pour le réseautage et la formation ;

**ATTENDU QUE** le coût lié à cet événement est de 990 \$ plus taxes par participant ; Pour des billets supplémentaires : Cocktail du jeudi : 65 \$ plus taxes 5@7 du vendredi : 65 \$ plus taxes Petit-déjeuner du samedi : 70 \$ plus taxes ;

**096-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser une participation au congrès pour madame Nicole Généreux au coût de 990 \$ plus taxes plus une participation au cocktail du comité Femmes et Politique du vendredi soir au coût de 65 \$ plus taxes.

**6. Embauche de Mme Ginette Roy à titre de directrice générale, greffière-trésorière partagée par intérim**

**ATTENDU QUE** les municipalités de, Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Saint-Denis-De La Bouteillerie ont décidé de poursuivre leur collaboration intermunicipale ;

**ATTENDU QUE** les trois municipalités ont convenu de procéder chacune à l'embauche de Madame Ginette Roy comme directrice générale, greffière-trésorière partagée par intérim ;

**ATTENDU QUE** madame Ginette Roy entrera en fonction comme directrice générale et greffière-trésorière à compter du 6 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** madame Ginette Roy agit comme conseillère à compter du 21 mai pour préparer l'intérim ;

**ATTENDU QUE** le Conseil est d'accord avec cette recommandation ;

**097-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil procède à l'embauche de madame Ginette Roy au poste de directrice générale, greffière-trésorière à parts égales pour les trois municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et de Saint-Denis-De La Bouteillerie selon les conditions présentées au Conseil.

**QUE** le Conseil autorise le remboursement des frais chargés par madame Roy pendant la période du 21 mai au 5 juin pour la préparation de l'intérim selon les conditions présentées au Conseil.

**QUE** la mairesse, Nicole Généreux soit autorisé à signer le contrat de travail avec madame Ginette Roy.

**QUE** madame Roy entre en poste comme directrice générale, greffière-trésorière à compter du 5 juin 2024.

**7. Comptes à payer**

**ATTENDU QUE** les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

**ATTENDU QUE** la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 mai 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 133 828,62\$ ;

**ATTENDU QUE** les incompréssibles payés durant le mois de mai 2024, portés au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 15 049,63\$ ;

**098-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rogé Francoeur, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil autorise la Suzanne Dubé greffière-trésorière adjointe à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 mai 2024 pour la Municipalité.

**8. Nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme**

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement no 180 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), les membres du CCU doivent être nommés par résolution du Conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** monsieur Jacques Durocher et monsieur Sylvain St-Denis souhaitent s'impliquer au sein du CCU ;

**099-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil nomme monsieur Sylvain St-Denis en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme pour entrer en fonction immédiate.

**QUE** le Conseil nomme monsieur Jacques Durocher en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme pour entrer en fonction en janvier 2025.

**QUE** les nouveaux membres participent à la formation obligatoire avec les autres membres du comité.

### **9. Renouvellement d'adhésion – Association forestière bas-laurentienne**

**ATTENDU QUE** l'offre de renouvellement du statut de membre de l'Association forestière bas-laurentienne ;

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années la municipalité peut offrir différentes variétés d'arbres aux citoyens de Saint-Denis grâce à cette association, et ce tout à fait gratuitement ;

**100-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité renouvelle son statut de membres à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 80,00 \$ taxes incluses pour les années 2024-2025.

### **10. Autorisation de signature de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest**

**ATTENDU QUE** cinq (5) municipalités du Kamouraska ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest, laquelle entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la Gazette officielle du Québec le 22 octobre 2011 ;

**ATTENDU QUE**, suivant la résolution numéro 067-2024 de ce conseil, la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a demandé son intégration à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest et a désigné madame Nicole Généreux, mairesse ou en son absence ou en cas d'incapacité d'agir, monsieur Charles Garon, conseiller, à titre de représentant autorisé pour la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour participer à la négociation des termes de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest ;

**ATTENDU QUE**, suivant ladite négociation, les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec en vue de modifier l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest afin de prévoir le maintien de la Régie et sa consolidation en y intégrant des nouvelles municipalités ;

**ATTENDU QUE**, le coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est de 23 149 \$ ;

**ATTENDU QUE**, l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a été soumise au conseil municipal et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 570 du Code municipal du Québec, l'entente qui modifie celle relative à la constitution d'une régie intermunicipale doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 580 du Code municipal du Québec, la ministre des Affaires municipales doit modifier le décret délivré conformément à ces mêmes articles, lorsque tel est l'objet d'une modification à l'entente qui lui est soumise pour approbation ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger les résolutions adoptées précédemment par la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie en lien avec la signature des versions antérieures de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest ;

**101-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

- Abroge la résolution numéro 088-2024 adoptée par ce Conseil concernant la signature des versions antérieures de l'Entente faisant l'objet de la présente résolution ;
- Autorise la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest (ci-après appelée L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie) à intervenir entre les Municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière, la Ville de Saint-Pascal, et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était reproduite ici au long ;
- Autorise madame Nicole Généreux mairesse et madame Noélie Hébert Tardif, directrice à l'administration, greffière-trésorière adjointe à signer *L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;
- Autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à *L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ainsi qu'à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest ;
- Mandate la Régie intermunicipale de gestions des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest à transmettre l'original de *L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de *L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* à la ministre des Affaires municipales pour approbation ;
- Autorise, conditionnellement à l'approbation de *L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, le paiement d'une somme totale de 23 149 \$ représentant le coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, en deux versements égaux, l'un étant payable le 1er janvier 2025 et l'autre le 1er juin 2025 ;

- Nomme, conditionnellement à l'approbation de *L'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, madame Nicole Généreux, mairesse, à titre de membre délégué de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et nomme monsieur Charles Garon, conseiller, à titre de membre délégué substitut.

### **11. Mise à jour de la Politique MADA – Dépôt de subvention**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite mettre à jour la Politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés ;

**ATTENDU QUE** Le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé un appel de projets 2024-2025 : Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de nommer une personne élue pour s'occuper des questions liées aux aînés ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de nommer une personne responsable afin de faire le suivi de la demande et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le protocole d'entente, la reddition de compte et tout autre document relatif au projet. ;

**102-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil nomme monsieur André Asselin, conseiller municipal, comme responsable du dossier « Aînés ».

**QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande de soutien financier pour la mise à jour de la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA – Édition 2024-2025) ».

**QUE** le conseil autorise madame Noélie Hébert Tardif, directrice à l'administration greffière-trésorière adjointe, à faire le suivi de la demande et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité pour le versement de la subvention, à signer la reddition de compte et tout autre document relatif au projet pour donner plein effet à la présente résolution.

### **12. 8<sup>e</sup> édition de la Randonnée Jimmy Pelletier 2024**

**ATTENDU QUE** la 8<sup>e</sup> édition de la Randonnée Jimmy Pelletier sera de passage à Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

**ATTENDU QUE** monsieur Jimmy Pelletier, athlète paralympique, ainsi que 115 cyclistes parcourront 515 km en 4 jours, afin d'amasser des dons pour favoriser l'accès à la pratique sportive adaptée pour les gens vivant avec des limitations fonctionnelles ;

**ATTENDU QUE** les cyclistes seront de passage le vendredi 28 juin entre 12h et 14h et qu'ils ont fait la demande de pouvoir s'arrêter dans le stationnement du bureau municipal pour un ravitaillement afin qu'ils puissent prendre une collation, boire de l'eau et aller à la salle de bain ;

**103-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rogé Francoeur, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil autorise les cyclistes de la Randonnée Jimmy Pelletier à s'arrêter au complexe municipal afin de faire un point de ravitaillement le 28 juin prochain.

### **13. Point d'information des conseillers**

- A) Rencontre publique pour l'étude de regroupement intermunicipal le 19 juin
- B) Nettoyage des grèves et lancement de la saison à la chapelle

- C) Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest : Suivi rencontre du conseil d'administration
- D) Loisirs : Fête Nationale
- E) École : prochaine rencontre 18 juin, je collationne, Gala des mérites de l'école secondaire de st-pascal demain

#### **14. Correspondances**

##### **A) Adhésion pour Projektion 16-35**

**ATTENDU QUE** Projektion 16-35 est un organisme qui permet aux jeunes adultes de 16- 35 ans de se réaliser sur les plans personnel, social et professionnel en les accompagnant dans leurs démarches ;

**ATTENDU QUE** cet organisme œuvre auprès des jeunes depuis 1985 ;

**ATTENDU QUE** les activités sont d'accompagner pour la recherche d'emploi, d'accueillir et d'accompagner les personnes immigrantes, d'intervenir dans les écoles en persévérance scolaire pour ne nommer que celles-ci ;

**104-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Manon Bélanger, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D' en tant que membre de Projektion 16-35 pour un montant de 50 \$.**

##### **B) Couverture cellulaire déficiente**

#### **15. Don : Symposium de peinture du Kamouraska**

**ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît que le symposium est porté par une OBNL régionale et contribue à une longue tradition artistique au Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** la tenue du 5 à 7 des peintres à la chapelle de la Grève permet de faire rayonner l'événement, et la présence d'un public contribue à faire connaître St-Denis ;

**ATTENDU QUE** le coût de location de la Chapelle est de 300\$ par jour en 2024

**105-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Charles Garon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Municipalité offrira la location de la chapelle de la Grève gratuitement pour la durée du 5 à 7 : le 15 juillet 2024 pour la célébration de l'arrivée des peintres au Kamouraska.

#### **16. Don : Activité équestre de la Bouteillerie**

**ATTENDU QUE** l'organisme Activité équestre de la Bouteillerie organise un concours équestre à Saint-Denis-De La Bouteillerie, les 13 et 14 juillet 2024, s'adressant à des cavaliers-ères de tous âges et tous niveaux ;

**ATTENDU QUE** le grand public est invité à assister et prendre contact avec le milieu équestre ;

**ATTENDU QUE** la demande vise à encourager l'excellence des cavaliers de la communauté et permettre au grand public d'avoir une expérience du milieu équestre ;

**ATTENDU QU'**une demande est faite sous forme de commandite en argent ou en biens et services ;

**ATTENDU QUE** la demande de commandite est estimée à 250 \$ ;

**106-2024**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Rogé Francoeur, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'**accepter de commanditer l'événement pour montant de 250\$.

**QUE** le logo de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie soit mis en évidence.

**17. Période de questions**

**18. Prochaine séance du Conseil municipal** : 3 juillet 2024

**19. Levée de la séance**

**107-2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 35.

Nicole Généreux  
Mairesse

Noélie Hébert Tardif  
Directrice à l'administration greffière-  
trésorière adjointe



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

6TEM TI	
9204-5798 QUÉBEC INC. (clés pour le camp de jour)	69,85 \$
ACTIVITÉ ÉQUESTRE DE LA BOUTEILLERIE (commandite de l'événement)	250,00 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE (contrat d'entretien annuel + remplacer 2 batteries)	880,72 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (renouvellement d'adhésion)	80,00 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE (BMR) (achat 5 bacs de recyclage)	756,31 \$
BASE 132 (journal de juin)	651,91 \$
BIONEST (1ere visite, 3 entretiens UV)	1 325,28 \$
BUROPRO CITATION	82,00 \$
CNESST (solde au compte)	223,04 \$
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUE FP (honoraires juin 2024)	431,20 \$
DISTRIBUTION JACQUES DUBÉ INC. (réparation de la laveuse à plancher)	837,02 \$
ÉBÉNISTERIE MARIO MASSÉ INC. (serrures colonnes MORRIS)	51,22 \$
FERME PIERRE GARON	5 892,46 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	6,00 \$
FRANCE THIBAUT (accompagnement en ingénierie)	1 034,78 \$
GRUPE DE GÉOMATIQUES AZIMUT INC. (mise à jour période du 18 juin 2024))	86,23 \$
LE PLACOTEUX (offre d'emploi tech. Comptable + consultation publique)	1 602,75 \$
LES EXTINCTEURS OUELLET ENR. (vérification annuelle)	218,45 \$
LOCATION J.C. HUDON INC. (réparation pancarte de signalisation Rte 287)	20,70 \$
MICHEL MONTMINY INC. (embellissement des parcs)	51,64 \$
MRC DE KAMOURASKA (km)	66,85 \$
NATHALIE BLAIS (parage km congrès ADMQ)	25,57 \$
PROJEKTION 16-35 (renouveler membre 2024)	50,00 \$

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 726,51 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION (dégagement d'un ponceau 125 ch. Grève est)	287,44 \$
SYLVIE PARADIS (honoraire professionnel pour plan pour bureau)	425,00 \$
TETRA TECH QU INC. (projet eaux usées)	301,81 \$
TRANSPORT EN VRAC (travaux publics)	1 308,41 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL (ent. Matières résiduelles mai)	8 097,31 \$
SOUS-TOTAL	31 840,46 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DE JUIN 2024**

SALAIRES (JUIN 2024)	9 507,44 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2024)	4 383,95 \$
DESJARDINS ASSURANCE	482,79 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	460,00 \$
CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (SUZANNE DUBÉ)	138,37 \$
GINETTE ROY (sem. du 21 au 25 mai : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	335,00 \$
GINETTE ROY (sem. du 26 au 31 mai : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	168,33 \$
GINETTE ROY (sem. du 2 au 7 juin : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	176,90 \$
GINETTE ROY (sem. du 9 au 15 juin : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	295,42 \$
GINETTE ROY (sem. du 17 au 21 juin : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	162,08 \$
GINETTE ROY (sem. du 24 au 29 juin : remb. frais de déplacement, hébergement et cellulaire)	162,08 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 256,36 \$
VIDÉOTRON	149,76 \$
FRAIS BANCAIRE	215,59 \$
SOUS-TOTAL	18 894,07 \$
GRAND-TOTAL	<u>50 734,53 \$</u>

Je, soussignée, Noélie Hébert-Tardif, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe certifiée par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2024 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 juillet 2024

Annexe

Résolution

116-2024

Par: Noélie Hébert-Tardif

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe